



Discipline	Durée du cours d'instrument	Tarif de base	Tarif ERSTEIN (-42%)	Tarif COM.COM (-10%)	Observations
forfait instrument + formation musicale + pratique collective	1er cycle = 30 mn 2ème cycle = 45 mn 3ème cycle = 60 mn	150 €	87 €	135 €	cursus diplômant. Elèves à partir de 7 ans - Inclue la Formation Musicale et un atelier de pratique collective obligatoires conformément au schéma pédagogique de l'établissement
adultes uniquement	au choix : 30 mn	105 €	61 €	95 €	cursus non diplômant taif "adultes" comprenant un cours d'instrument et l'accès illimités aux ateliers
	au choix : 45 mn	158 €	91 €	142 €	
	au choix : 60 mn	210 €	122 €	189 €	

Discipline	Durée du cours	TARIF UNIQUE	Observations
JARDIN MUSICAL 1-2	45 minutes/semaine	46 €	élèves de 1 à 3 ans révolus
EVEIL Musical 1-2	45 minutes/semaine	46 €	élèves de 4 ans à 5 ans révolus
Présolfège	1h/semaine	46 €	élèves de CP (6 ans)
Forfait "Ateliers et/ou Pratiques Collectives" - sans cours d'instrument	variable	46 €	tarif forfaitaire par personne - cursus non diplômant

Dispositions dérogatoires aux tarifs :

- 1) Les élèves résidant à Erstein bénéficient automatiquement d'une réduction de **42%** sur le tarif de base, ceux issus de la Communauté de Communes bénéficient d'une réduction de 10 %
- 2) Lorsque dans une même famille plusieurs membres sont inscrits dans l'établissement, des réductions sont appliquées à raison de :
 - 20% pour le deuxième membre
 - 30% pour le troisième membre
 - 40% pour le quatrième membre
 - 50% pour le cinquième membre
- 3) Lorsqu'un enfant ou un adulte pratique 2 instruments différents, il bénéficie d'une réduction de 20 % pour l'enseignement du deuxième instrument.
- 4) Dans les cours instrumentaux, le coût de la formation musicale est inclus dans le tarif qui ne peut pas être réduit si celle-ci n'est pas suivie.
- 5) Les orchestres et ensembles ou ateliers musicaux peuvent être suivis par des musiciens extérieurs à l'établissement moyennant le paiement du droit d'inscription prévu à cet effet.
- 6) Les élèves résidant à Erstein bénéficient d'une réduction supplémentaire de 40 % sur les droits d'écologie s'ils sont membres de l'HME, et s'ils s'engagent à participer aux prestations musicales lors des manifestations officielles.
Les élèves résidant dans la Communauté de Communes et extérieur, membres de l'HME bénéficient quant à eux d'une réduction de 30 % sur les droits d'écologie trimestriels.
- 7) Les adultes membres de l'Harmonie Municipale d'Erstein bénéficient d'une réduction de 30% sur les cours d'instruments, les ateliers ou les pratiques collectives s'ils s'engagent à participer aux différentes prestations musicales annuelles.